

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212587 - 79ÈME ANNÉE

En France, mettre des familles à la rue est désormais qualifié de « Réussite »



M. Darmanin a été accueilli à Mayotte, ce week-end. Il a annoncé que son opération "Uwambushu" était une réussite. Ah bon ? Ne parlons pas de l'échec diplomatique flagrante ni du désastre humain tout aussi manifeste, mais enfin, Est-ce que détruire 1 000 logements, mettre des milliers de famille dans la rue sans la moindre perspective de solution de relogement est une réussite ? Qui peut croire cela ?

A La Réunion, comme à Mayotte actuellement, il y a eu des logements qui ne correspondaient pas aux normes françaises en vigueur. Jusqu'à très récemment, il y avait encore, ici, des cases en paille et parquets « *taiye bèf* ». Oui, pour une personne n'ayant jamais vécu dans ces conditions, c'était un logement insalubre, mais les occupants de ces cases, vous diront qu'ils avaient un toit et le minimum pour vivre. C'était la vie à une certaine époque.

Les normes sociales ayant changé avec le statut de Département, on pouvait éradiquer ces habitats pour les remplacer

par des logements mieux adaptés, modernes. Cette politique de relogement s'est faite sans expulsions massives, ni mise à la rue de familles, qu'elles soient réunionnaises ou non. Des logements ont été construits, puis les familles ont été relogées. Les terrains libérés ont servi pour des lotissements.

Actuellement, à Mayotte, il n'y a rien de tout cela. Le ministre français ne parle que de destruction. Jamais le relogement pérenne n'est évoqué. Pire, dans une émission télédiffusée, le journaliste a demandé à la députée Mme YOUSOUFA, comment vont pouvoir faire les mamans et les enfants, qui sont jetés à la rue ? Dans un aplomb déconcertant, la députée a répondu « *ils se démerdent* ». Des propos indignes, inhumains et inacceptables d'une députée de la France.

Quand les rares relogements se font, cela se passe dans les conditions tout aussi indignes et inhumaines. En effet, les familles sont relogées dans des structures modulaires (containers aménagés) avec une seule pièce ! La cuisine et les autres commodités sont communes.

À Talus 2, l'un des plus grands centres d'habitats détruits, 162 cases ont été rasées. Et, sur 96 familles expulsées, seulement 44 ont trouvé refuge dans ces conditions. Les témoignages relayés dans la presse démontrent des méthodes de « *parquages* » plutôt que de relogement.

Comment obliger un couple et plusieurs enfants à vivre dans une boîte avec une unique pièce ? Sous la chaleur des tropiques ?

Dans la promiscuité ? Cette opération est sinistre.

Non, Mr DARMANIN, c'est une honte ! C'est une honte pour la France et une abomination pour la population mahoraise victime.

Julie PONTALBA

Les élus du Département plaident auprès du Préfet pour le maintien de l'enveloppe du CALPAE

La séance plénière du Conseil départemental s'est tenue le 28 juin 2023, en présence du Préfet Jérôme Filippini, et de la sous-préfète à la cohésion sociale, Christine Torres. A cette occasion, le Président, Cyrille Melchior, a demandé le maintien de l'enveloppe allouée par l'Etat dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (2019-2021).

Adoptée en Séance Plénière le 21 décembre 2018, cette convention a défini des priorités conjointes entre l'État et le Département : un axe sur les enfants et les jeunes, avec pour objectif l'interdiction à terme des sorties sèches de l'ASE ; un axe visant à renforcer les compétences des travailleurs sociaux en actionnant deux leviers : la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire, et l'identification d'un référent unique pour l'utilisateur ; et un axe visant à améliorer le Service Public de l'Insertion.

Au total, 37 millions d'euros ont été mobilisés dans des thématiques diverses telles que l'aide sociale à l'enfance, la proximité renforcée, l'accompagnement à la parentalité, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, ou encore l'insertion des Réunionnais.

La convention se termine fin 2023, le Préfet



a d'ores et déjà annoncé la continuation de ce partenariat à travers le Pacte Local des Solidarités actuellement en cours d'élaboration en vue d'une mise en œuvre dès 2024. Toutefois, le montant de l'enveloppe n'a pas été confirmé.

Raison pour laquelle, le conseiller départemental Jean-Marie Virapoullé a tenu à mettre en avant l'utilisation de 26 millions d'euros dans les thématiques citées plus haut. *"L'argent a bien été utilisé, notre partenariat a porté ses fruits. Mais on se demande si le montant de ce nouveau dispositif sera le même, car il n'a pas été communiqué. On espère que vous serez de bons avocats pour La Réunion"*, a indiqué ce dernier.

En effet, les élus espèrent que le montant de 37 millions d'euros sera renouvelé. Cependant le Préfet a pointé du doigt le montant de 11 millions d'euros qui n'a pas encore été utilisé par le Département. *"La Réunion a répondu volontairement à cette stratégie. C'est une convention qui s'est déployée et a produit des effets"*.

2023 est une année de transition, selon le Préfet qui atteste que *"les crédits à disposition doivent être utilisés et non perdus"*. Car en 2024, un nouveau dispositif va être instauré, le Pacte Local de Solidarité, dont le montant pour La Réunion n'est pas encore connu.

Or le gouvernement veut faire des économies, car il veut faire passer le déficit public de 4,9% en 2023 à 2,7% du PIB en 2027, ce qui supposerait de diminuer les

dépenses publiques d'environ une douzaine de milliards d'euros chaque année, selon le premier président de la Cour des Comptes.

En ouverture des Assises des finances publiques, le ministre de l'Économie et des Finances a indiqué qu'au moins 10 milliards d'euros d'économies ont été identifiées : la Sécurité sociale, la politique du logement et de l'emploi, ou encore la fiscalité des énergies fossiles. D'autres postes de dépenses ont été identifiés, mais pas communiqué.

Raison pour laquelle, Cyrille Melchior a tenu à réitérer les propos de son 3ème vice-Président, en assurant que le montant restant allait être utilisé d'ici peu. Ce à quoi Jérôme Filippini a répondu que les modalités d'action devraient évoluer, et que les partenaires devaient "*se mobiliser fortement sur des objectifs*", dans le cadre du PLS qui succèdera donc en 2024 à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), initiée par le gouvernement en 2018.

À propos de la statue de Mahé de La Bourdonnais



De quoi s'agit-il au juste ? D'un simple déplacement d'une statue en vue de transformer un "espace moche" en un espace convivial, d'une dispute entre les historiens, entre les identitaires et les

universalistes, entre les amoureux des arts et les iconoclastes, voire une querelle entre deux clans politiques.

Bref, entre celles et ceux qui, au nom de l'Histoire, privilégient à tout prix l'explication au déboulonnage et ceux et celles qui estiment qu'il convient parfois de déplacer ou de déboulonner les statues des héros coloniaux qui ravivent les blessures historiques d'un passé douloureux (l'esclavage par exemple).

Ou plus fondamentalement, s'agit-il d'une question de reconnaissance aux victimes de l'esclavage et à leurs descendants, de justice mémorielle et spatiale, voire de réparation ? De trop nombreuses personnes gardent encore la mémoire de ce « *passé qui ne passe pas* ».

Pour aller plus loin dans la réflexion, je vous invite à regarder de près le schéma qui, selon Anne Lafont, préside à la contestation de la présence de certaines statues dans l'espace public

« *En voici les étapes principales :*

- *la présence de signes consensuels, plus ou moins démagnétisés dans l'espace public ;*
- *la discorde causée par la perception d'une partie de la population de leur pouvoir d'humiliation ;*
- *la remise en cause de l'exposition publique d'une effigie, au nom d'un conflit d'interprétation et parfois de génération ;*
- *la réponse politique par le retrait du monument contesté et/ou sa réhabilitation pédagogique permettant son maintien en place – souvent doublé d'une explication (un cartel) –, ou encore son déplacement dans un cadre institutionnel neutralisant la charge symbolique contestée, à l'instar d'un musée. »*

Anne Lafont, spécialiste en histoire de l'art.
cf. revue ESPRIT, mai 2022

Excellente journée à toutes et à tous

Reynolds Michel



Zot la voulu tué à nou par la faim

Lote zour dann commémorassion 50 ans déportassion lo peup Chagossien moïn l'a tendi in témoiniase boulevrsan. Messié Harris ÉLYSÉ, l'a explik à nou koman bann zanglé la fé ek zot pou rassione à zot ziska la famine. Zot y koné, y paré la mor par la famine lé lo pire fasson mor ! La soufranse in mor par la famine lé pli atosse enkor ke mor par brilir vif.

Rèzeman lo peup chagossien la trouv à Sak fwa in solission pou en sorte à zot, ce ki fé ka la fin bande zanglé la désside déporte à zot, ek toute la suite ke zot y koné sireman.

Mr Harris ÉLYSÉ y explik : *"si bato l'alimentasson té abitié amène 20 porsion do ri, li la komanse par amène soleman 15, après 10, ziska lo zour la pi liv di tou do ri. Zot té manze fri a pin boui."*

Té i live pi lo té (banna y bwar pa kafé zot). Zot té y mète do sik dann lo, en guize lo té. É aprè kan lavé pi do sik, zot té y kass koko, zot té y bwar do lo pou ramplasse lo té. Té y di à zot, lavé in cyclone la passé Moris, après la di la guèr la pété dan le monde entier. Ziska tank la pi amène rien pou zot manzé.

Ou pé imaziné in nafèr inhinimin kom sa ? Sa y rossamb kom in zénocide. Kan ou y pense bann zamérikain ek bann zanglé lé vi konm lé shérif dé drwa de Lome dan le monde entié ! A la zot vré forfé ! Bann mantèr, bann kriminel. Na in rappor lé fé par in l'ONG bien koni, i di zot la komète trwa krime konte limanité dann le ka lo peupe Chagossien.

Rèzeman, bann chagossiens la pa espère boudin kui dann vante kosson. Zot la démaye à zot konm zot té y pé pou trouv in nafèr pou manzé épi pou nourri marmaye. Si bann Chagossien té pa in peup intélizan, invantif et kombatan, banna noré mor la faim la ba dan zot ti zile et persone nar pa konète kossa la arive à zot ! Nar té koné mêm pa si zot la eksizté. Té pa besoin déporte à zot, lafèr té dan le sak !

Mank de po pou bann zanglé ek bann zamérikain, lo peup chagossien la soizi la rézistanse, zot la soizi.

Soubate pou zot vi, pou zot drwa et lo temps va donn à zot réson.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433